DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20210412-21-061-AC-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2021
Publication : 16/04/2021
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 21/061/AC

SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

OBJET : ACTION CULTURELLE
Mise en place d'une grille tarifaire pour l'accès à la terrasse du Bastion de France.

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois d'avril à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 avril 2021 s'est réuni au Centre Culturel Communal à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI.

Absents : Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Marie-Luce SAULI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Pierre-Olivier MILANINI ; Janine ZANNINI à Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI à Santina FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA à Jeanne STROMBONI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Christiane REVEST ; Georges MELA à Etienne CESARI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Ange-Paul VACCA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4ème Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Bastion de France est un des emblèmes architecturaux et patrimoniaux de notre Commune. Il dispose d'un toit terrasse qui permet une vue panoramique à 360° sur notre Ville. L'accès à ce point de vue était géré jusqu'à l'année dernière par l'Office de Tourisme communal.

Après le transfert de l'Office Municipal de Tourisme vers la Communauté de Communes du Sud-Corse, la Ville a décidé de gérer cet accès en propre.

De plus, ce lieu est depuis de nombreuses années une salle d'exposition reconnue qui accueille des artistes tout au long de la saison. L'accès du public à la salle d'exposition du Bastion de France est en entrée libre.

Les tarifs relatifs à l'accès au toit terrasse du Bastion de France permettant aux usagers une visite du lieu, il est proposé de mettre en œuvre :

- une tarification accessible,
- une tarification unique,
- une gratuité pour tous les enfants de moins de 12 ans,
- une gratuité pour tous les groupes d'enfants et leurs accompagnants (ALSH, CLSH, Colonies de vacances, scolaires),
- un accès sans limite de temps de visite (hors contraintes réglementaires, nombres de personnes possibles sur le toit, et hors contraintes sanitaires).

selon la grille tarifaire suivante :

Tarifs Bastion de France

Moins de 12 ans, groupes enfants et leurs accompagnants, adhérents Médiathèque	Gratuit
Autres	2 €

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21/060/AC du 12 avril 2021 portant adhésion aux services de la Médiathèque (tarifications),

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la mise en place d'une grille tarifaire pour l'accès au toit terrasse du Bastion de France conformément à la grille ci-dessous :

Tarifs Bastion de France

Moins de 12 ans, groupes enfants et leurs accompagnants, adhérents Médiathèque	Gratuit
Autres	2 €

ARTICLE 2 : Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets correspondants :
Chapitre 70 : Produits des services
Article 7062 : Redevances et droits des services à caractère culturels.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO VECCHIO
47 47
CORSE DU SUD